

Covid-19 : 25 M€ pour la filière horticole

08/06/2020



Actus Agricoles

La filière horticole a été particulièrement touchée par la crise sanitaire et économique du Covid19 Les fermetures administratives pour motif sanitaire des points de vente ont conduit à l'arrêt de la filière horticole pendant plusieurs semaines. La période printanière est cruciale pour son chiffre d'affaires annuel. Les entreprises ont dû détruire les productions au fil de l'eau puisqu'elles sont périssables, et pour cela, ont dû maintenir des emplois et donc des charges.

Face à cette situation particulière, le gouvernement a décidé d'ouvrir un dispositif d'indemnisation exceptionnel. Une mesure nationale de soutien liée à une partie de la destruction de ces végétaux a été annoncée le 8 juin 2020 par le Ministre, pour un montant de 25 M€.

Ce dispositif vient en complément de l'ensemble des mesures de soutien transversales aux entreprises (chômage partiel, fonds de solidarité, garanties à l'export, exonérations à venir des charges sociales...) déjà mis en place par le gouvernement.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/covid-19-25-m-pour-la-filiere-horticole/>